
CHAPITRE I

Éléments généraux sur les marchés financiers

« Nous serions capables d'éteindre le soleil et les étoiles parce qu'ils ne rapportent aucun dividende. »

John Maynard Keynes

Le monde de la Bourse fascine autant qu'il effraie. On y trouve en effet un jargon et une logique déconcertants pour le novice. Qui n'a pas entendu dire que lorsque le prix d'une action monte, cela signifie que le marché approuve la stratégie de l'entreprise. *A contrario*, une information négative sur l'entreprise, à première vue anodine, peut très bien faire paniquer le marché, qui va s'empresse de sanctionner le titre et lui faire perdre par conséquent de sa valeur. C'est ce qui explique l'importance que les entreprises accordent, ces dernières années, à la communication financière dans la presse et en assemblée générale.

Il est donc important pour l'investisseur, et par là même pour toutes les parties prenantes de l'entreprise, de s'interroger sur l'utilité du marché financier et son fonctionnement général. On découvrira que la finance n'a pas été bâtie — du moins à l'origine — indépendamment de l'économie réelle. Pour s'en assurer, des institutions ont

été mises en place pour surveiller le marché financier afin que certains investisseurs ne dévoient pas le système. La crise de 2008 a cependant montré les limites d'une telle approche et la nécessité d'une réforme en profondeur...

1. Quelle est l'utilité d'un marché financier ?

- spéculer pour gagner de l'argent.
- trouver des fonds pour le développement des entreprises.

2. La Bourse de Paris :

- est située au palais Brongniart.
- a fusionné avec la Bourse de New York.

3. Le « gendarme » de la Bourse de Paris s'appelle :

- la COB.
- la SEC.
- l'AMF.

4. L'agence France Trésor, créée le 8 février 2001 :

- est chargée de la dette et de la trésorerie de l'État français.
- investit en Bourse.

5. Si une banque fait faillite en France :

- les déposants perdent tout leur argent.
- les dépôts sont garantis pour un montant de 70 000 €.

6. La séance de Bourse à Paris :

- dure de 9 h 30 à 16 h 00.
- est permanente (24 h/24).
- dure de 9 h 00 à 17 h 30.

7. On parle souvent de bulle dans le jargon financier. De quoi s'agit-il ?

- d'un état de l'économie où les cours de toutes les actions chutent.
- d'une hausse continue et autonome du prix d'un actif déconnectée de l'économie réelle.

8. Le marché réglementé Eurolist d'Euronext Paris :

- est ouvert à toutes les entreprises, françaises ou étrangères.
- est uniquement dédié aux sociétés françaises.

9. Pour s'introduire en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris, une société :

- prévient juste l'AMF de son intention d'être cotée en Bourse.
- doit proposer au minimum 25 % de ses actions au public.
- doit présenter 3 années d'historique de comptes.

10. À la Bourse de Paris, les actions :

- s'achètent au comptant uniquement.
- peuvent, sous certaines conditions, être réglées en fin de mois boursier.

11. Les très grandes sociétés cotées sur Euronext Paris :

- ont une capitalisation supérieure à 1 milliard d'euros.
- s'appellent des *blue chips*.

12. Alternext est :

- un marché concurrent d'Euronext.
- un marché créé par Euronext et dédié aux PME.

13. L'indice de la Bourse de Paris :

- s'appelle Dow Jones.
- s'appelle CAC 40.
- est calculé toutes les 30 secondes.

14. Lorsqu'une société en rachète une autre en Bourse, on parle :

- d'OPA.
- d'OPE.

15. Les produits dérivés sont :

- des instruments financiers qui servent à se couvrir contre les risques financiers.
- des instruments financiers de spéculation.

16. La plus grande Bourse du monde se trouve :

- à Paris.
- à New York.
- à Londres.



Réponses

1. Trouver des fonds pour le développement des entreprises.

Lorsqu'on parle de marché financier au sens strict, on entend par là le marché des capitaux à long terme. C'est là que les nouvelles valeurs mobilières sont proposées à la souscription lorsqu'une entreprise cherche à se financer. Dans ce sens précis, on parle aussi de marché primaire et il s'agit donc du lieu de rencontre de l'offre et de la demande de capitaux à long terme, dont le support est une valeur mobilière (action, obligation...). Une fois les titres émis, il existe un marché permettant de les négocier et qu'on nomme Bourse ou Bourse de valeurs. En ce sens on parle aussi de marché secondaire pour le différencier du marché primaire évoqué ci-dessus.

À l'origine, le marché financier a été créé pour permettre aux entreprises de se financer sans recourir à l'endettement bancaire. C'est dans les années 1980 que ce mouvement dit de désintermédiation a pris son essor. Les entreprises ont ainsi pu lever des fonds d'un montant bien plus important qu'auparavant. (En 2005, EDF a ainsi offert 218,8 millions d'actions représentant un montant total de 7 milliards d'euros de capitaux levés, ce qui en fait la plus importante introduction en Bourse jamais réalisée sur Euronext.) Cela a également permis la construction de grands groupes comme Vivendi Universal ou AOL-Time Warner, à l'aube du XXI^e siècle (même si ces stratégies ont depuis été remises en question...).

Aujourd'hui, il est vrai que certains agents économiques utilisent les marchés financiers dans une optique purement

spéculative. Cette facette a été médiatisée par les *golden boys*, ces *traders* qui gagnent des millions en pariant sur des positions boursières. La caricature extrême en est donnée par Michael Douglas dans le film *Wall Street* : celui-ci déclare à un moment qu'il ne crée rien, mais qu'il possède ! On est alors très loin de la notion de développement d'entreprises...

2. A fusionné avec la Bourse de New York.

Le palais Brongniart abritait effectivement les locaux de la Bourse de Paris de 1826 à 1998. Autour de la corbeille, on pouvait voir les agents criant leurs ordres d'achat ou de vente. C'est d'ailleurs pour cela qu'un tel système (partiellement toujours encore en vigueur à New York), est appelé système « à la criée ». Il s'oppose au système électronique de cotation, qui a remplacé la corbeille du palais Brongniart en 1987. Ainsi, dès 1988, le marché des actions est dématérialisé et ne subsiste plus que celui des dérivés jusqu'en 1998. Depuis cette date, toutes les transactions se font par informatique avec le système NSC. Pour la petite histoire, le palais Brongniart est souvent loué pour des conférences, des salons (salon de recrutement notamment) et certains patrons ont prétexté des séminaires pour en fait marier leurs enfants dans le temple de la finance ! Si au moins cela peut porter bonheur aux époux...

La Bourse de New York — appelée NYSE — a fusionné en 2007 avec celle de Paris — appelée Euronext — pour donner naissance à NYSE Euronext, Inc. NYSE Euronext est aujourd'hui le premier groupe mondial de places boursières.

3. L'AMF.

Le gendarme de la Bourse en France s'appelle l'AMF (Autorité des marchés financiers). Son premier rôle est de fixer les règles d'introduction et de radiation des valeurs en Bourse, de fonctionnement des marchés et des négociateurs. Elle a aussi un rôle de surveillance pour tout ce qui touche l'appel public à l'épargne, rôle tenu il y a quelques années par la COB (Commission des opérations de Bourse). La COB a été fusionnée en 2003 avec le Conseil des marchés financiers pour former l'AMF. Pour finir, l'AMF a le droit d'agir en justice et dispose d'un pouvoir d'enquête.

La SEC est l'équivalent de l'AMF aux États-Unis.

4. Les deux !

L'agence France Trésor (AFT) est chargée de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État. Elle a été créée le 8 février 2001 par arrêté du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, sous la forme d'un service à compétence nationale (SCN) placé sous l'autorité du directeur du Trésor et dirigé par un directeur général. La création de l'agence de la dette participe de la réforme de l'État et vise à moderniser la gestion de sa dette et de sa trésorerie. Elle poursuit le développement de nouveaux produits et la modernisation de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État, afin de réduire son coût pour les finances publiques et pour le contribuable. Dans ce cadre, elle est autorisée à acheter des valeurs mobilières en Bourse.

5. Les dépôts sont garantis pour un montant de 70 000 €.

Le Fonds de garantie des dépôts, créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, a pour mission principale d'indemniser aussi rapidement que possible les déposants (dépôts bancaires, titres, et cautions), mais dans certaines conditions et en particulier